

mis en ligne le 27 février 2023

ARRETE MUNICIPAL N°12888 DU 26 FEVRIER 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Travaux

Rue de Quéhello

A partir du lundi 27 février 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par TOULLIOU ENVIRONNEMENT Mondial Piscine, N°156 rue Colonel Jean Muller – 56100 – LORIENT,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique, et pour permettre la mise en place d'une benne, il importe d'interdire le stationnement et de réglementer la circulation de tous véhicules sur une portion de la rue de Quéhello,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du lundi 27 février 2023 de 08h00 jusqu'à la fin des travaux, durée prévue – 5 semaines. Le stationnement des véhicules sera interdit devant le N°81 et 83 rue de Quéhello, l'entreprise intervenante sera autorisée à stationnement exceptionnellement une benne ainsi que ses camions de chantier.

La circulation de véhicules sera réglementée en fonction de l'intervention de l'entreprise, celle-ci mettra en place un périmètre de sécurité, balisé par des cônes de Lubec. De plus, des panneaux « danger/travaux » seront mis en place de chaque côté des voies, l'entreprise est autorisée à rétrécir la voie de circulation pour des raisons de sécurité.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le périmètre de sécurité de la zone d'intervention, seront mis en place par l'entreprise intervenante.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à mettre une signalétique adéquate.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services, la Police Municipale, Monsieur le Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

